

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 20 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt juillet à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël THIBAUT, Maire.

Etaient présents : M. AMORY, M. CZECH, M. WACHEUX, Mme MASSAUX, Mme AVERTY, M. DALONGEVILLE, M. MALPART, Me DUMURET, Me THIBAUT, M. DEREGNAUCOURT, Mme PICAULT, Me ARDELLE-BONDU

Etaient représentés : M. PETIT par M. DALONGEVILLE

Madame Emilie PICAULT est nommée secrétaire de séance

ATTRIBUTIONS SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif 2023,

Vu les conclusions rendues par la Commission Communale chargée de l'étude des dossiers de demandes de subvention présentés par les associations pour l'année 2023,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'arrêter la liste des bénéficiaires comme suit :

Compagnie d'Arc :	400 euros
Les Galopins :	500 euros
Cannelle :	9 200 euros
Batterie fanfare :	2 000 euros
Don du sang :	150 euros
Club des Aînés :	1 300 euros
AFRA :	4 500 euros
Souvenirs Français :	250 euros

ACCEPTATION PAR LA VILLE D ARSY DU LEGS DE MONSIEUR CAULIER

Monsieur le Maire expose

Monsieur l'Abbé CAULIER décédé, célibataire, sans enfant, lègue à la Commune d'ARSY deux maisons d'habitation sises 15 et 15 bis rue de Picardie :

- Parcelle cadastrée E 889 pour 524 m²
- Parcelle cadastrée E 1444 pour 890 m²

L'ensemble immobilier représente entre 270 000 et 290 000 euros selon les estimations de deux agences immobilières (Stéphane Piazza et Orpi à ESTREES ST DENIS)

Néanmoins, si la Commune accepte le legs, la contrepartie est la suivante :

Concernant le testament, la commune est légataire du 15 et 15 bis rue de Picardie à charge de reverser à CINQ personnes différentes la somme de 5 000,00 €, soit 25 000,00 €, à savoir :

- paroisse d'ARSY 5 000 euros
- Armelle BUREAU 5 000 euros
- Jean-Paul THIERRY 5 000 euros
- Vi TRAN 5 000 euros
- Pierre LAMARQUE 5 000 euros

A cela il convient d'ajouter les frais d'actes s'élevant à 3000 euros pour la SCP WAROQUIER DENEUFBOURG, Notaires à ESTREES ST DENIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le legs de Monsieur l'Abbé Pierre CAULIER
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tous documents s'y rapportant. La Commune d'ARSY supportera tous les frais pouvant en découler

INFORMATION DONNEES PAR MONSIEUR LE MAIRE

- Compte rendu de l'avancée des travaux concernant la construction du restaurant scolaire (pas de problèmes à relever)
- 12 enfants déjeuneront dans la salle en bas de la Mairie jusqu'à l'ouverture de la future cantine, à partir de la rentrée scolaire. C'est une situation de secours afin d'éviter la scolarisation de ces enfants dans une autre commune et avoir une fermeture de classe.
- Suite à la réunion organisée par la DREAL concernant la 2 X 2 voies de la RN31 Monsieur le Maire informe l'assemblée que la variante côté sud est annulée. Monsieur le Maire et Monsieur MALPART ayant assisté à la réunion précisent que les variantes évoluent à l'avancée des études et que La DREAL est à l'écoute des élus.

QUESTIONS DES ELUS

- Monsieur DEREGNAUCOURT demande si les travaux de la Coulée verte avancent. Monsieur le Maire répond que tout se passe bien et que les travaux devraient être terminés dans les délais.
- Monsieur DEREGNAUCOURT demande si la journée citoyenne du 14 juillet s'est bien déroulée. Monsieur le Maire répond que cette journée a été un franc succès. Monsieur AMORY en profite pour remercier tous les bénévoles pour l'aide apportée lors du rangement.
- Madame DUMURET reproche une information donnée sur le site Facebook de la Commune concernant l'agence Postale.
- Madame DUMURET demande pourquoi les élus n'ont pas été prévenus de la venue de Monsieur BASCHER, Sénateur, suite à la diffusion d'une photo sur Facebook. Monsieur le Maire répond que la visite n'était pas prévue et que la photo a été prise suite à l'appel de solidarité lancée par l'Union des Maires et à la demande de Monsieur BASCHER.
- Madame DUMURET informe l'assemblée avoir entendu que les 43 terrains pour le futur lotissement auraient été achetés par un promoteur. Monsieur le Maire répond que l'information est fautive et qu'éventuellement une ou deux promesses de vente auraient été actées, mais rien de plus.
- Madame DUMURET demande pourquoi les horaires de l'éclairage de nuit sont revenus à la normale ? Monsieur le Maire répond que c'était uniquement pour la réparation des caméras de vidéosurveillance et que la coupure des lumières la nuit allait à nouveau être mise en place
- Madame DUMURET demande pourquoi un administré n'a pas été dédommagé pour son bénévolat comme cela avait été prévu. Monsieur le Maire répond qu'il aurait été préférable que l'intéressé se manifeste auprès de lui ou vienne en Mairie.

- Madame MASSAUX déplore le manque d'information au sein du Conseil et souhaiterait que soit organisées des réunions de Commissions selon un calendrier établi à l'avance. Madame PICAULT rejoint cet avis.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 H 45

Le Maire,
Joël THIBAUT